



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session**

Nairobi, 5–9 juin 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport de la présidence du Comité des représentants
permanents**

**Rapport de la présidence du Comité des représentants
permanents à l'Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains à sa deuxième session**

I. Contexte

1. Dans la résolution [73/239](#) qu'elle a adoptée le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), à composition universelle.
2. Dans sa résolution [73/239](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les travaux du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, conformément à sa résolution [72/226](#) du 20 décembre 2018, et a approuvé les conclusions et recommandations dudit Groupe concernant le changement de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat ([A/73/726](#)), notamment que le Comité des représentants permanents se réunisse à Nairobi, de manière ouverte, deux fois tous les quatre ans, à savoir une fois avant chaque session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en préparation de celle-ci, et une deuxième fois pour un examen à mi-parcours de haut niveau.
3. Dans la même résolution, il a été décidé que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019, sur le fondement des travaux préparatoires déjà menés en vue de la vingt-septième session du Conseil d'administration.
4. L'Assemblée générale a également décidé que le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat élaborerait un projet de règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat et l'achèverait au plus tard en avril ou mai 2019, en vue de son adoption à la première session de l'Assemblée.
5. En conséquence, à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019, celle-ci a adopté son règlement intérieur ([HSP/HA.1/HLS.2, annexe](#)), qui dispose à l'article 23 que le Comité des représentants permanents se réunit, de manière ouverte, deux fois tous les quatre ans, à savoir une fois avant chaque session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en préparation de celle-ci, et une deuxième fois pour un examen à mi-parcours de haut niveau. Toujours à la première session, le Bureau du Comité des représentants permanents a été élu, à titre exceptionnel, pour un mandat courant jusqu'à la clôture de la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau du

* HSP/HA.2/1.

Comité en 2021. L'Érythrée a été élue à la présidence ; le Bangladesh, le Costa Rica et la Serbie ont été élus à la vice-présidence ; et le poste de Rapporteur(se) est demeuré vacant.

6. La première réunion à composition non limitée du Comité des représentants permanents s'est tenue à Nairobi du 29 juin au 1^{er} juillet 2021 aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau, et la deuxième réunion à composition non limitée du Comité, dont les travaux seront axés sur les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, se tiendra du 29 au 31 mai et le 2 juin 2023, immédiatement avant la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, conformément à la résolution 73/239 et à l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée.

II. Progrès accomplis par le Comité des représentants permanents

Première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

7. À sa première réunion à composition non limitée, tenue du 29 juin au 1^{er} juillet 2021, le Comité des représentants permanents s'est concentré sur l'examen à mi-parcours de haut niveau du plan stratégique pour la période 2020–2023, ainsi que sur l'examen des progrès réalisés dans l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session et dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

8. S'agissant de l'examen du plan stratégique, le Comité a demandé à la Directrice exécutive de renforcer l'analyse des liens entre les activités opérationnelles et normatives du Programme afin d'accroître l'impact de ses travaux sur tous les résultats pertinents du plan stratégique à l'appui d'un relèvement durable et inclusif, et de présenter l'analyse à l'Assemblée d'ONU-Habitat, à sa deuxième session, et au Conseil exécutif pour plus ample examen. Le Comité a également engagé la Directrice exécutive à aider les autorités locales et régionales à préparer leurs examens nationaux volontaires en fournissant des orientations normatives et une assistance technique, sur demande, et en établissant des liens avec les examens nationaux volontaires, le cas échéant.

9. Les résultats auxquels est parvenue la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau sont reflétés dans les quatre recommandations et la décision qui y ont été adoptées, à savoir les suivantes :

- a) Recommandation 2021/1 : Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session, en mai 2019, comprenant les parties suivantes :
 - i) Partie a) : Application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session ;
 - ii) Partie b) : Accroître le renforcement des capacités durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et dans le monde post-COVID-19 ;
 - iii) Partie c) : Participation des parties prenantes et adaptation des objectifs de développement durable au niveau local à l'appui de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;
- b) Recommandation 2021/2 : Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;
- c) Recommandation 2021/3 : Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial ;
- d) Recommandation 2021/4 : Dates et ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et dates et ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents :
 - i) Partie a) : Dates et ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Dates et ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents en vue de préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;

e) Décision 2021/1 : Élection des membres du Bureau du Comité des représentants permanents pour la période 2021–2023.

10. Dans sa décision 2021/1, le Comité des représentants permanents a élu le Pakistan (États d'Asie-Pacifique) à la présidence, et la République-Unie de Tanzanie (États d'Afrique) et la Colombie (États d'Amérique latine et des Caraïbes) à la vice-présidence pour la période 2021–2023. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et le Groupe des États d'Europe orientale n'ayant pas été en mesure de présenter des candidat(e)s au cours de la réunion, il a été convenu que ces groupes pourraient les désigner ultérieurement et que la procédure d'approbation tacite s'appliquerait à leur élection, après soumission des candidatures aux États Membres. Par la suite, après la clôture de la réunion, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a proposé la candidature de la Belgique au poste de Vice-Président(e) et le Groupe des États d'Europe orientale a proposé la Slovaquie au poste de Rapporteur(se). Le secrétariat a diffusé la liste des candidats, conformément à ce qui avait été convenu lors de la réunion du Comité des représentants permanents, pour procéder à des élections selon la procédure d'approbation tacite. La Belgique a été dûment élue à la vice-présidence selon la procédure d'approbation tacite, tandis que le poste de Rapporteur(se) est demeuré vacant en raison d'une objection soulevée par un État Membre.

11. Les textes issus de la réunion, qui sont mentionnés plus haut, sont présentés dans le document [HSP/OECPR.2021/8](#), le rapport de la réunion est reproduit dans le document [HSP/OECPR.2021/7](#) et le résumé de la réunion établi par la présidence figure dans le document [HSP/OECPR.2021/9](#).

III. Prochaines réunions du Comité des représentants permanents ;

12. La deuxième réunion à composition non limitée du Comité des représentants permanents, dont les travaux seront axés sur les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, doit se tenir à Nairobi du 29 au 31 mai 2023 et le 2 juin 2023. Il est prévu de convoquer la troisième réunion à composition non limitée du Comité en 2025. Elle sera axée sur la réalisation d'un examen à mi-parcours de haut niveau. La deuxième réunion à composition non limitée sera suspendue à l'issue de la séance de l'après-midi du 31 mai 2023 en raison de la célébration du « Madaraka Day » le 1^{er} juin, jour férié au Kenya, et reprendra le 2 juin.

13. De plus amples informations sur le Comité des représentants permanents, son Bureau et l'examen à mi-parcours de haut niveau sont disponibles aux adresses suivantes :

- a) <https://unhabitat.org/governance/committee-of-permanent-representatives> ;
- b) <https://unhabitat.org/High-level-mid-term-review-meeting-of-the-Committee-of-Permanent-Representatives-to-UN-Habitat>.